

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ÉDUCATION.

On a vu par les nouvelles de la dernière salle européenne que le parlement anglais s'occupe dans cette session à organiser un système d'éducation nationale. Il en sentait depuis longtemps le besoin, car on sait que l'Angleterre, qui, sous le rapport du commerce, ne le cède à aucune autre nation, est cependant en arrière de plusieurs sous le rapport de l'instruction populaire. Cette mesure que le gouvernement anglais est sur le point d'adopter devra avoir une influence plus qu'ordinaire sur les destinées de ce pays; aussi chacun s'empresse-t-il de faire des suggestions à sa manière sur le système le plus capable de procurer les résultats que l'on a en vue. On regarde donc autour de soi, et on recherche, en considérant l'état plus ou moins avancé des différens peuples quel est, en pratique, le mode d'éducation le plus efficace. On repasse les systèmes adoptés par les gouvernemens les plus éclairés, tant de l'Europe, que des autres parties du monde, afin de mettre à profit, autant que possible, les leçons de l'expérience. C'est ce qu'on fait déjà plusieurs écrivains dans la Grande-Bretagne, depuis que le nouveau projet d'éducation nationale s'agit; et tous en sont venus à la conclusion que le système de contribution forcée, tel que pratiqué aux Etats-Unis, et tel que nous l'avons ici, depuis l'an 1800, était le seul efficace et praticable. En effet c'est le système actuellement en force dans les premiers pays d'Europe, c'est celui que la France a adopté depuis plusieurs années, et qui lui a si bien réussi, c'est celui que suivent avec succès la Suisse, la Prusse, les Etats de l'Allemagne, l'Autriche, et en général tous les pays avancés. Il n'est pas d'exemple que l'éducation se soit répandue dans un pays sous un autre système que celui-là. Nous trouvons un excellent article sur ce sujet dans le *Frazier's Magazine*, pour le mois de mars, journal publié à Londres. Nous en faisons quelques extraits que les amis de l'éducation ne manqueront pas de lire avec plaisir. L'auteur de cet article après avoir fait quelques remarques sur l'excellence de l'instruction, et sur les inconvéniens de l'ignorance, en vient aux systèmes suivis par les différens pays du continent de l'Europe, et examine attentivement les résultats qu'ils ont produits. Il commence par celui de la France, et voici ce qu'il en dit:

« L'éducation en France date de 1833. Cette année-là, M. Guizot proposa, comme ministre de l'instruction publique, un système clair et simple qui reçut l'approbation de tous les partis. Il fut immédiatement passé en loi, et c'est encore, à quelques changemens près, celle qui est en force aujourd'hui. Comme toutes les mesures françaises, elle paraît d'abord arbitraire, au moins d'après les idées anglaises; mais il est fort douteux que l'on pût trouver quelque chose de mieux adopté au génie du peuple français. Par cette loi, l'instruction de la nation devient, pour ainsi dire, compulsoire pour la nation elle-même; en d'autres termes, le peuple est forcé de se taxer lui-même pour pourvoir à son éducation. A cette fin, chaque commune est obligée de soutenir au moins une école élémentaire primaire; si elle est trop pauvre pour le faire, elle doit s'associer à d'autres pour cet objet, mais si elle ne peut pas, ni seule ni avec d'autres, se procurer ce qui est nécessaire, alors elle doit demander assistance au gouvernement. Les communes, où la population s'élève au-dessus de 6000 âmes, sont obligées de soutenir une école primaire supérieure, en addition à leur école élémentaire, et les chefs-lieux des départemens font la même chose. Grâce à cette loi, l'éducation en France est devenue presque universelle.

« Procurer des maîtres à ces institutions était une affaire de la première importance, et le gouvernement français l'a reconnu. En conséquence, chaque département, soit seul ou conjointement avec ses voisins, est obligé de soutenir une école normale, dont la direction est entre les mains du ministre de l'instruction publique. Les candidats subissent un examen rigoureux, sur leurs qualifications, tant physiques que morales. Personne n'est admis, s'il n'a atteint l'âge de seize ans, s'il ne produit des certificats de bon caractère, et s'il n'est exempt de toute infirmité de corps qui pourrait l'empêcher de remplir exactement ses devoirs. Il doit être en état de lire et d'écrire correctement, connaître les rudimens de la grammaire et de l'arithmétique et les principes de sa religion. Dans quelques cas comme lorsqu'ils reçoivent les pensions allouées aux écoles par la munificence publique ou privée, ils sont tenus de s'obliger, avant leur admission, à enseigner dans une école commune, pendant au moins dix ans; s'ils laissent avant cette époque ils doivent rembourser au département les frais de leur éducation. L'instruction qui y est donnée est très claire, et outre ce qu'on pourrait appeler la morale ou la religion, elle embrasse, entre autres choses, les élémens des sciences physi-

ques, la musique et l'horticulture. Par rapport au premier item, on doit dire ici que les membres de toutes les religions sont admis, et que l'on évite avec soin toute discussion dogmatique. Lorsque le cours régulier d'instruction est complété, les candidats doivent, avant d'avoir un brevet de capacité subir un examen. Cet examen est conduit par le comité du département, dont la décision, comme il paraît, est finale, sans qu'ils soient même absolument obligés de considérer la manière dont le candidat aura passé son examen. Ils peuvent rejeter pour toute raison qui ne serait connue que d'eux seuls. Les membres du comité sont nommés par le ministre de l'instruction publique, et doivent être au nombre d'au moins sept, y compris un membre du clergé de chacune des trois religions reconnues par l'état, et six laïcs. L'examen est plus ou moins rigoureux, suivant que le candidat se destine à une école supérieure ou à une école élémentaire.

« A ce sujet se rattache le système général de surveillance exercée par le gouvernement sur toutes les écoles nationales. A cette fin il a été décrété par une ordonnance de 1835 qu'un inspecteur public serait nommé pour chaque département, lequel serait assisté d'un ou de deux sous-inspecteurs, selon que l'urgence du cas le requerrait. Leurs devoirs sont d'examiner les écoles, et de faire rapport, de tems à autre, au ministre de l'instruction publique, et une fois par année au préfet du département. Outre cette inspection d'état, il y a des moyens par lesquels les comités de chaque localité peuvent connaître au sûr les progrès que fait l'éducation dans leurs districts respectifs. Le maître de chaque école est tenu de leur faire rapport une fois par mois, et deux examens ont lieu chaque année devant eux. Ces comités sont de deux sortes, l'un est subordonné à l'autre. Les comités communaux sont chargés de l'inspection des écoles dans leurs communes respectives, et ils font rapport aux comités des arrondissemens qui exercent une surveillance générale sur toutes les écoles de communes dans leurs arrondissemens respectifs, et font en dernier ressort rapport au ministre de l'instruction publique.»

L'écrivain après avoir parlé du système suivi en France pour l'instruction des jeunes filles et avoir exprimé son regret de ce que l'Angleterre lui paraissait sous ce rapport en arrière de sa rivale, fait aussi l'éloge de cette société d'instituteurs, appelés les «Frères de la doctrine chrétienne.» En 1844, ces hommes conduisaient en France 658 écoles, qui étaient fréquentées par 169,501 enfans. Le nombre total d'enfans instruits par ces frères dans les différens contrées du continent, était à la même époque de 197,699. L'écrivain continue:

« Si de la France nous traversons à l'est nous arrivons à un pays, qui, en égard à son étendue et à sa population est assurément le mieux instruit du monde. En Suisse, comme en France le système d'instruction publique date de 1833, et depuis cette époque il a fait des progrès rapides et constans. Aujourd'hui, à prendre les vingt-deux cantons, on peut dire que 1 sur 8 de la population reçoit les inestimables bienfaits d'une éducation libérale et religieuse. En Berne, la proportion est bien près de 1 sur 4; dans dix cantons, la proportion moyenne est de un sur six; dans trois, de 1 sur 7 et dans 4, les plus pauvres des cantons, la proportion est de 1 sur 10. Mais la Suisse ne mérite pas seulement notre admiration à cause de son système d'éducation, qui est compulsoire, et de l'amende qu'elle impose à ceux qui négligent de la procurer à leurs enfans, mais elle la mérite aussi par rapport à la qualité de l'instruction qu'elle procure. Elle ne soutient pas moins de treize écoles normales, pour une population qui, n'exécède pas celle de Londres, et parmi ces écoles plusieurs sont conduites d'une manière qui pourrait servir de modèle à toute l'Europe. Quatre d'entre elles contiennent de 80 à 100 élèves; chez les autres, le nombre en est de 40 à 80. Le terme de l'éducation est généralement de trois ans, à commencer à l'époque où l'élève complète son cours d'instruction à l'école primaire. Après cette épreuve, on examine les candidats, et aucun n'a la permission de prendre charge d'une école sans un diplôme des examinateurs, outre un certificat de caractère du directeur de l'école normale; et dans certains cas, aussi du *clergyman* de sa secte. On s'assure de l'efficacité des écoles par un double système d'inspection. Il y a un bureau d'inspecteurs locaux dans chaque commune choisis annuellement parmi le clergé et les principaux habitans, qui ont pour devoir de visiter les écoles communes une fois, au moins, par année, et de faire rapport au ministre de l'instruction publique pour le canton. Il y a aussi un autre bureau, appelé le conseil-général d'instruction, auquel préside le ministre de ce département, et dont le devoir est de visiter tous les ans, toutes les écoles

du canton, et de faire rapport au gouvernement. De cette manière l'ignorance ou la corruption qui se glissent souvent dans la surveillance sont arrêtées par un pouvoir central, qui paraît posséder l'avantage de l'indépendance, sans être en arrière par l'ignorance.

Un caractère bien marqué du plan suisse, c'est le soin que l'on prend pour former le caractère individuel et les mœurs des élèves instituteurs. Non pas que l'on néglige de leur inculquer, des connaissances; au contraire, l'éducation est sur un pied très-respectable dans les cantons protestants; mais la culture du cœur, et des affections bienveillantes, et surtout, l'extirpation du vice de l'orgueil, en accoutumant les étudiants à une vie frugale et laborieuse, sont considérés à juste titre comme des objets de la plus haute importance. C'est pourquoi on attache à la plupart des écoles normales une quantité de terre suffisante pour occuper la jeunesse à cultiver et à jardiner pendant environ deux heures par jour; et outre ce travail des champs, ils nettoient leurs appartemens, préparent leurs repas et tiennent leurs logemens en bon ordre. L'expérience a démontré l'avantage de cette discipline, par la supériorité de ceux qui se sont soumis à ce système, sur ceux dont on a vu cultivé l'intelligence seulement.

L'écrivain fait encore l'éloge des institutions suisses destinées à l'éducation de jeunes personnes du sexe, et qui sont toutes sous la direction des sœurs religieuses catholiques; il fait allusion à l'esprit de patience et de religion avec lequel ces femmes affectionnées dirigent le progrès de leurs élèves, ainsi qu'à la propreté, qui règne dans leurs appartemens. Il regrette que les institutions protestantes du même genre ne soient pas sur un aussi bon pied dans ce pays. Voici comment l'écrivain parle ensuite du système d'éducation de la Prusse.

Le pays qui demande ensuite notre attention est la Prusse. L'éducation y a commencé beaucoup plus tôt qu'en France et en Suisse. Le système original, promu en 1819, a été conservé jusqu'aujourd'hui dans ces principaux traits, et quoiqu'il porte les marques ineffaçables d'un esprit absolu, cependant, en l'examinant avec soin, on ne peut s'empêcher de le trouver remarquable. Tous les enfans entre l'âge de sept et quatorze ans doivent être envoyés à l'école, ou instruits chez eux par leurs parens. Si le dernier plan est préféré, les autorités municipales doivent être informées de la manière dont on pourvoit à leur éducation. Si l'on préfère le premier, on s'assure s'ils assistent ou non à l'école, en prenant les listes des absens, que l'on soumet de tems à autre à l'inspection des comités locaux. Ceux-ci ont le pouvoir de poursuivre les parens en cas de négligence et de les réprimander, ou dans les cas extrêmes, de les punir, en leur infligeant les pénalités imposées communément par les tribunaux de police; c'est-à-dire, l'amende et l'emprisonnement. Les parens sont aussi privés, comme mesure de rigueur extrême, de participer à l'octroi accordé par le gouvernement pour les pauvres. D'un autre côté, si c'est la pauvreté qui est la cause de l'absence, la commune doit fournir l'assistance nécessaire en vêtements ou autrement.

Le nombre des enfans ainsi instruits, en 1831, était, selon M. Cousin, de 2,043,030, nombre qui, en déduisant les absences inévitables, embrasse toute la population entre sept et quatorze ans. Les dépenses sont à peu près réglées comme elles le sont en France; c'est-à-dire, que chaque district fournit ce qui est nécessaire pour l'éducation de ses habitans. Si la chose est impossible, deux ou trois écoles se réunissent pour partager le fardeau, et s'il est nécessaire, le conseil du Département leur vient en aide avec ses propres fonds. Les parens paient au maître une petite somme pour chaque enfant. Si quelque parent est trop pauvre pour payer, il en est exempté, car la loi qui statue que "chaque école publique instruira gratuitement les enfans pauvres qui ne seront pas capables de payer, et leur fournira les livres et appareils nécessaires."

Le revenu requis pour cette fin est prélevé par une taxe, que les comités communaux, conjointement avec le comité des écoles, ont le pouvoir de prélever sur tous ceux qui tiennent maison dans les villes. Dans les villages, les sociétés des écoles rurales, qui se composent de tous les propriétaires de terre et des chefs de familles résidens dans la commune, pourvoient au maintien de leurs propres écoles, en levant une taxe sur les propriétaires, proportionnellement à leurs revenus, ainsi que sur les locataires et les chefs de familles, sans distinction.

La qualité de l'instruction est différente dans les écoles élémentaires et les écoles supérieures. Les premières paraissent être destinées seulement aux enfans entre l'âge de sept à quatorze ans, par rapport auxquels l'éducation est compulsive. Ces dernières sont destinées à procurer une éducation plus élevée aux enfans que les parens veulent continuer d'envoyer à l'école, après leur cours élémentaire. Les sujets que l'on enseigne dans ces écoles sont d'un ordre élevé, et comprennent le latin, les mathématiques et les sciences physiques.

Les règles suivies pour les écoles normales sont à peu près les mêmes qu'en France.

Pour assurer le fonctionnement efficace de la loi, on a établi un système d'inspection centralisée, aidée par les efforts de chaque localité. Rien assurément ne saurait être plus complet en théorie que la machine construite pour cet important objet. Il y a quatre différens degrés, ou plutôt différens cercles, de surveillance, qui agissent chacun l'un sur l'autre. La division politique du pays en villages, communes, cantons et départemens, est la base de cet arrangement. Le ministre de l'instruction publique a, comme de raison, la surintendance de tout, et il doit connaître tout ce qui se passe

par les rapports réguliers, les plaintes, et les suggestions de chacun. Le système de gouvernement local est mis en pratique dans toute son étendue. Les principales personnes du district sont choisies pour composer les comités d'éducation afin qu'elle puissent, comme étant les plus intéressées, pourvoir soigneusement à ce que tout soit bien conduit. Afin que la religion ne soit point négligée, les messieurs du clergé, de chaque dénomination, sont membres *ex officio*. Il y a des inspecteurs spéciaux de cantons et de départemens, dont les premiers sont ordinairement des ecclésiastiques, et les derniers, des employés nommés par le ministre de l'instruction publique. Les devoirs des inspecteurs de cantons sont extrêmement onéreux.

Les nombreux petits États de l'Allemagne ne sont pas restés en arrière sous le rapport de l'instruction nationale. En Bavière, le système ressemble beaucoup à celui de la Prusse. L'éducation y est compulsive, et le plan mixte d'inspection centrale et locale y est en force. La surintendance générale réside dans un bureau attaché au ministère de l'intérieur. Les mêmes règles sont suivies dans le Wurtemberg, à Hesse, Baden, et les autres pays qui comprennent autrefois la confédération germanique.

En Autriche, nous apprenons d'un livre publié par M. MacGregor, que la fondation de l'instruction élémentaire fut jetée dès le commencement du dix-huitième siècle. La loi de 1821, cependant, qui est en grande partie empruntée de celle de la Prusse, a établi le système maintenant en force. Ce système oblige tous les villages sans exception, à avoir au moins une école élémentaire; la loi défend qu'aucun homme n'entre dans l'état du mariage, s'il ne sait lire, écrire, et chiffrer; les commençans ne peuvent employer personne, à moins qu'il ne sache lire et écrire; et elle pourvoit à ce qu'il soit distribué parmi le peuple des livres au plus bas prix possible. En vertu de cette loi, il paraît que sur une population de 22,500,000 dont se composent les domaines autrichiens, sans compter la Hongrie et la Transylvanie, 2,313,420 enfans sont instruits, ce qui fait une proportion de plus d'un sur dix, en tout.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les détails du système autrichien, puisqu'il ressemble à celui de la Prusse, dans tous les points matériels. On a déjà parlé des principaux points d'instruction, ainsi que de la loi qui défend le mariage à ceux qui ne sont pas éduqués. Quand aux effets de cette dernière restriction, les autres en parlent de tant de manières différentes, qu'on ne peut se fier sur aucune version. A la vérité, le principe d'empêcher les mariages imprudens qui auraient probablement pour résultat d'augmenter la masse du paupérisme est très-propre à captiver, mais la moralité du peuple devrait être un objet d'une plus haute considération.

Il n'y a pas de doute que le gouvernement anglais n'adopte lui aussi ce système qui paraît si profitable à tous ceux qui en ont fait l'épreuve. Et une fois qu'il l'aura adopté, nous ne pensons pas qu'il soit à portée de l'abandonner. Il n'y a pas un pays qui l'ait suivi sans qu'il l'ait trouvé avantageux et préférable à tout autre. C'est aussi ce que l'expérience nous montrera clairement dans quelques années; nous recueillerons alors les fruits de ce système que nous aurons fait fonctionner. Mais pour cela, il ne faut pas reculer devant les obstacles inséparables de toute mesure de ce genre; le plus grand malheur qui pourrait arriver à l'éducation dans ce pays, ce serait un changement du système actuel. Si nous abandonnions une fois le mode de contribution forcée, pour en adopter un plus doux, nous pourrions nous préparer à voir l'ignorance régner en maîtresse dans notre pays; nous ne reviendrions jamais à un système efficace. Mais nous n'entretenons aucune crainte à ce sujet; nos représentans qui se sont montrés assez indépendans dans l'année dernière pour appuyer cette mesure, nonobstant ce qu'en dirait le peuple, ne manqueront pas à leur devoir une autre année; par bonheur que nous n'avons, à une seule exception près, aucun *étranger* parmi les représentans du peuple; tous se sont montrés zélés pour répandre l'éducation, et nous espérons qu'ils le seront toujours, et qu'ils prendront tous les moyens nécessaires pour faire fonctionner cette loi si utile dont ils ont doté le pays. Nous ne demanderons pas qu'ils suivent l'exemple de l'Autriche, en empêchant les mariages entre les personnes ignorantes, mais nous ne serait-il pas juste et à propos de déclarer indignes de toutes fonctions publiques, surtout des charges de magistrats, ces hommes qui, pour une raison ou pour une autre, s'opposent au fonctionnement de la loi d'éducation? La législature ne ferait en cela que suivre l'exemple des peuples chez qui l'éducation est en honneur, et ce serait un acte de justice. *Minerva.*

CORRESPONDANCES.

Appel à Nation Canadienne.

Il n'y a pas de notice au monde, de peuple même, dont les annales ne soient consignées dans les fastes de l'histoire; je trouve cependant une exception, c'est le Canada. Exception d'autant plus surprenante, que sa localité, ses avantages agricoles, maritimes et minéraux, réclament une mention honorable. Quelqu'un peut-être me reprochera mon ignorance injuste, en me citant le père Charlevoix; sans doute ce savant Jésuite a des droits acquis à notre reconnaissance, pour ses essais, tout informes qu'ils sont, dont le cadre, nous devons l'avouer, répond au cadre du pays d'alors; mais depuis cette époque, combien le Canada n'a-t-il pas gagné sous tous les rapports? Le pays a décuplé en population, en civilisation, en découverte, en améliorations; je crois donc flatter l'amour propre nationale, en annonçant aux-

Canadiens, qu'un de leur compatriote, distingué dans la république des lettres M. Paquin, curé de St. Eustache, rivière du Chêne, a su mettre à profit ses utiles, ses précieux loisirs, pour faire les recherches les plus curieuses et les plus intéressantes tout à la fois sur le pays, à cet effet il n'a épargné ni fatigues, ni dépenses, pour feuilleter dans toutes les archives publiques et privées. Le gouvernement, les évêchés, les communautés religieuses, les paroisses, tous et chacun en particulier se sont fait à l'envi, un plaisir de mettre à sa disposition, leurs richesses, leurs manuscrits. Il en présentera incessamment l'ensemble : si les importantes occupations d'un pénible ministère ne lui ont pas permis d'entamer l'histoire de son pays, au moins son recueil contient *des matériaux suffisants, pour en faire une complète*, une série d'événement depuis la découverte du Canada, jusqu'à nos jours. Rien de fabuleux ; tout dans ses récits ou dans ses citations est marqué au coin du vrai : il a puisé dans ses sources : il a copié lui-même, ou extrait : il peut répondre de l'ouvrage. L'auteur passionné pour son pays, expose comme dans une galerie agréable, tout ce qui offre du piquant et de curieux : il intéresse d'abord : il entraîne ensuite, et cet intérêt constamment soutenu se reflète par tout et sur tous. Le clergé y occupe sa place et son rang ; on l'y trouve dans l'universalité, on l'y trouve dans l'individualité. Les communautés religieuses, les collèges, les séminaires, les missions, les guerres, les troubles politiques, la littérature, les arts, les métiers, leur avancement progressif depuis le berceau de la colonie jusqu'à nos dates les plus proches, tout est mentionné ; rien n'est oublié. S'il s'arrête aux richesses du pays, il se rattache partout au génie, au mérite, au talent des François, qu'il cherche à relever. L'amour propre donc, cet amour si bien vu du monde et non réprouvé de l'Évangile, doit porter tout Canadien à désirer la publication de cet ouvrage, à la hâter même en se pressant d'en couvrir la souscription qui va être ouverte incessamment, l'auteur n'ayant pas des fonds suffisants pour l'exécuter par lui-même.

Le juste tribut de reconnaissance que je dois au pays pour l'hospitalité généreuse et distinguée qu'il m'a accordée me fait un devoir impérieux de lui recommander un ouvrage qui ne peut tourner qu'à son honneur et à sa gloire.

Ste. Scholastique, 29 mai 1845.

P. J. DE LANOTHE, Ptre.

MONSIEUR,

J'ai lu, avec un plaisir indicible, le manuscrit que vous avez bien voulu me mettre entre les mains, avec la condition expresse de vous dire franchement ce que j'en pensais... Il m'est agréable de remplir cette tâche, et quoique mon opinion ne puisse, en aucune manière, décider du mérite de l'ouvrage, ayant de justes raisons de croire que je suis rien moins que qualifié pour cela, je viens m'en acquitter avec toute la candeur que vous attendez de moi.

Le titre seul de l'ouvrage devait intéresser ; et cet intérêt va croissant, à mesure qu'on le parcourt. Vous avez arraché de l'oubli une foule de souvenirs précieux pour la religion, pour la société, en général, pour un grand nombre de familles du pays qui y trouveront, comme dans une galerie de peinture, les portraits des respectables et pieux ancêtres dont il ne restait plus que les noms, à la veille de s'ensevelir aussi, avec leur belles actions, dans le gouffre du temps.

Vous avez intéressé la religion. Quoi de plus propre, en effet, à l'intéresser que de lui remettre sous les yeux, après environ 200 ans, tous les événements remarquables qui ont entouré son berceau, dans les forêts du nouveau monde, marqué sa marche et ses progrès, d'époque en époque, et signalé enfin son triomphe, après des combats et des vicissitudes de toute sorte ? Quoi de plus capable encore de stimuler, s'il en était besoin, la piété, le zèle des jeunes élèves du sanctuaire que de leur proposer pour modèle, cette longue chaîne de prêtres vénérables, d'hommes apostoliques, dont ils ont le bonheur d'être, aujourd'hui, les successeurs et les émules ?

Vous avez intéressé la société en général. Comment pourrait-il en être autrement, quand vous lui faites voir que c'est à la lueur du flambeau de la religion qu'elle a pris, par degrés, de l'accroissement, de la vigueur, qu'elle est devenue, enfin, telle que nous la voyons, aujourd'hui, civilisée, polie, éclairée, l'égalité, j'oserais dire, des sociétés de l'ancien monde, par sa politesse, ses idées d'ordre et de convenance, par son goût si prononcé pour l'éducation, pour tout ce qui se rattache aux sciences et aux arts, au développement de l'industrie ; mais leur supérieure, sans aucun doute, par ses mœurs antiques et patriarcales qu'on ne retrouve presque plus que sur cette terre vierge encore, c'est l'aveu des Européens même qui visitent de temps en temps nos parages.

Enfin, vous avez intéressé grand nombre de familles canadiennes, jalouses de retrouver, dans ces feuilles précieuses que vous venez d'exploiter, des événements auxquels ont eu part leurs pieux et braves ancêtres dont vous leur rappelez les noms ennoblis par des actions héroïques qui honorent, à la fois, leur religion et leur patriotisme. Car, ce n'est pas seulement dans le sanctuaire que vous les leur désignez, pour ainsi dire, du doigt ; vous les leur faites voir dans toutes les classes de la société, depuis la plus élevée jusqu'à la plus humble ; et toujours entourés de leurs vertus civiques et religieuses ; de leur dévouement pour la cause de la religion et de leur pays ; et pour qu'il ne manque rien à un tableau si intéressant, vous les ramenez jusque sur le champ de bataille où vous leur montrez de valeureux ancêtres dont les hauts faits sont dignes de figurer à côté de ceux des héros de la Grèce et de Rome.

Voilà, monsieur, le triple monument que vous avez élevé à la religion, à la société, à une foule de familles éteintes, à la vérité, pour la plupart ; mais celles qui existent encore, vous sauront gré de l'honorable mention que vous en faites. La tâche était difficile et épineuse, sans doute ; mais c'est vous rendre justice que de dire que vous vous en êtes acquitté avec un talent qui honore, à la fois, votre plume et votre cœur, et surtout votre louable persévérance ; vous avez également bien mérité de la religion et de votre pays. Quand la religion et la patrie tressent, d'une commune main, la couronne du vainqueur, il lui est bien permis de sourire à ses succès et de se reposer à l'ombre de ses lauriers !

Agréez, monsieur, le témoignage de ma parfaite considération et croyez moi,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

St. Eustache, 14 avril 1847.

Messire Paquin curé }
de St. Eustache. }

A un âne écorché, vous n'enlèverez pas la peau.

(PROVERBE.)

BULLETIN.

Correction des errata qui se trouvent dans le Rapport canonique de la guérison de la Sœur Olier. — Nouvelles de Mgr. de Walla-Walla. — Un mot sur le bill des écoles. — Sentence de M. O'Mahony sur les Jésuites. — Le New-Orleans Protestant.

Nous, soussigné, Secrétaire du diocèse de Montréal, ayant pris connaissance des Documents publiés dans les *Mélanges Religieux* de mardi dernier sur la guérison de la Révde. Sr. M. S. Dufresne, Religieuse Hospitalière de l'Hôtel-Dieu de cette ville, avons constaté qu'il s'y était glissé deux erreurs que nous croyons de notre devoir de rectifier. Dans la déclaration de la Révde. Mère Lacroix, Supérieure du dit Hôtel-Dieu, page 230, dans la seconde colonne, à la 29e. ligne, au lieu de : *le dix, à deux heures après minuit*, l'original, déposé dans les Archives de l'Evêché porte : *dans cette même visite* (qui était en effet le dix) ; *elle me demanda la permission etc. etc.* — Dans la déclaration de la Sr. Marcile, qui se trouve au commencement de la 2de. colonne de la page 231, au lieu de : *huit heures et demie du matin*, l'original, aussi déposé dans les Archives de l'Evêché, porte : *huit heures et demie du soir*.
Evêché de Montréal, le 21 avril 1847.

J. O. PARÉ, Chan. Secr. du Diocèse.

— Des lettres du 5 avril de Pittsburg et du 10 de Cincinnati, nous donnent des nouvelles de Mgr. de Walla-Walla et de ses compagnons de voyage, tous étaient en bonne santé, excepté le bon Evêque qui souffrait d'une douleur assez vive dans l'épaule droite, parce qu'en quittant Montréal, et en traversant à Laprairie, la voiture avait versé et l'Evêque s'étant trouvé sous ses compagnons assis sur le même siège, qui avait porté toute la pesanteur de leurs corps... Un accident plus grave a cependant, failli être plus fatal. En approchant de la petite ville d'Erié, lorsque la diligence montait rapidement une côte, une des roues se brisa ; heureusement cependant que la voiture ne versa pas, car elle n'était qu'à deux pieds d'un bas-fond dans lequel elle serait tombée. C'était encore du côté où le digne Evêque était placé, et cette seconde secousse ne contribua pas à adoucir les douleurs de son épaule déjà malade. On dit, écrit l'Evêque, qu'il y aura une émigration de 5 à 6000 personnes vers l'Orégon cette année. Mgr. Blanchet se loue beaucoup de la généreuse hospitalité qu'il a reçue de la part des évêques de Pittsburg et de Cincinnati.

— Enfin le parlement provincial doit se réunir le 2 juin ; et comme il est probable que le bill des écoles reviendra sur le tapis, il serait convenable de discuter cette question.

Est-il à propos que les curés soient commissaires des écoles ? A cette question on pourrait répondre : Oui et Non.

Pour ce qui regarde la religion, la morale, ou l'instruction religieuse en elle-même, oui.

Pour ce qui regarde le temporel des écoles, comme bâtisse de maisons, cotisation, prélèvement des argens, poursuites, etc. Nous ne pourrions donner aucune réponse précise, puisque cela dépendrait des circonstances et des lieux ; dans certaines paroisses, on aimerait à avoir

le curé à la tête de la corporation; dans d'autres, on l'y verrait de mauvais œil.

Tant qu'au premier cas, personne ne peut nier que de *droit divin* le curé ne doive veiller sur l'instruction de sa paroisse. Jésus-Christ l'a envoyé pour instruire et enseigner, il manquerait à son devoir s'il ne le faisait pas, et il se rendrait grandement coupable devant Dieu et vis-à-vis de ses paroissiens. Par conséquent il n'a besoin d'aucune autorité humaine pour l'investir de ce droit qui est inseparablement attaché à sa mission.

Tant qu'au second cas, là, où les paroissiens et le curé seront d'accord, les premiers pour choisir, et le second pour accepter, alors la corporation d'école de cette paroisse, ne pourra qu'y gagner en profitant des lumières de l'expérience et même de l'autorité de son pasteur. Mais dans les paroisses où l'on se défierait du curé, qu'on l'accuserait de vouloir taxer les habitans, ou que c'est par son concours que les uns sont taxés plus que les autres, alors le curé ferait mieux de ne point accepter la charge de commissaire; parce qu'il compromettrait son ministère, et qu'il s'attirerait peut-être même la haine de ses habitans. C'est pourquoi la loi devrait laisser le curé libre de recevoir ou non, la charge de commissaire.

Est-il convenable que les curés soient qualifiés, c'est-à-dire, en style anglais, *qu'ils valent £250*? Nous regardons une telle clause comme une insulte faite au clergé; c'est pourquoi nous avons l'année dernière, pris la liberté de conseiller nos confrères *qui tant valent* de ne point accepter la charge de commissaire, au moins tant que cette clause existera. Avant la révolution on distinguait en France, le haut clergé et le bas clergé distinction à la vérité absurde, puisqu'il n'y avait toujours qu'un clergé; voudrait-on en Canada accoutumer le peuple à distinguer le *clergé riche*, et le *clergé pauvre*; le clergé digne par ses richesses d'être commissaire, et le clergé trop pauvre pour être commissaire?

—Le spirituel O'Mahony écrivait, il y a quelques années: si l'hiver est trop rigoureux en Russie, ce sont les Jésuites qui ont usé de leur influence à St. Pétersbourg pour prolonger la saison des glaces. S'il y a des brouillards en Angleterre, ce sont les Jésuites, qui fourmillent comme on le sait, dans l'île des brouillards, qui ont amoncelé les nuages et produit les exhalaisons de la terre. Si en France, ou ailleurs, il y trop de pluie ou une trop longue sécheresse, ce sont encore les Jésuites qui sont cause de la sécheresse. S'il y a des tremblemens de terre et des inondations, ce sont toujours les Jésuites qui font toujours ce remue-ménage.

Il y a beaucoup de gens et de journaux qui prennent cette plaisanterie au sérieux.

—Il paraît qu'il y a à la Nouvelle-Orléans des *fanatiques* là comme ici. Un Rév. Presbytérien s'est élevé contre le Mandement du *Jubilé*, publié par Mgr. Blanc, évêque de ce diocèse. Voici ce que le *Propagateur* lui répond dans son numéro du 3 avril:

« Dans son numéro du 25 mars, le *New Orleans Protestant* fait des vœux si ardens pour notre conversion, à nous autres, pauvres Catholiques, que nous lui devons au moins un remerciement; c'est bien la moindre chose. Un bon souhait, à défaut d'autre chose, a toujours son prix, quand il est sincère, et nous aimons à croire que les vœux de notre confrère protestant sont sincères.

« Nos lecteurs désirent sans doute savoir à quelle occasion notre confrère s'est mis si charitablement et si dévotement en prières pour notre conversion; car la charité presbytérienne est chose assez neuve pour exciter la curiosité. Eh bien! cette recrudescence de dévotion et cette germination de charité à notre endroit se sont manifestées à l'occasion du *Jubilé*. Voilà au moins un résultat du *Jubilé*! Ce résultat, très-probablement le St. Père ne l'avait pas prévu; mais il importe peu. Le résultat est là; c'est positif.

« Notre confrère cite *en entier*, dit-il, le Mandement de Mgr. Blanc pour le *Jubilé*. Malheureusement il nous dit qu'au lieu de donner la traduction qu'il en avait faite, sur le *Propagateur*, il l'a donnée, telle qu'elle se trouve dans le *New Orleans Bulletin*, supposant que la traduction du *Bulletin*, était officielle. Nous n'avons point lu la traduc-

tion du *Bulletin* et nous ne savons si elle était officielle. Tout ce que nous savons, c'est que si elle est officielle, elle ne peut pas être telle qu'elle se lit dans le *Protestant*. Dans l'article 4 des dispositifs du Mandement, il est dit, entr'autres conditions nécessaires pour gagner le *Jubilé*, que l'on devra se *confesser* et communier. Dans le *Protestant* les mots *se confesser* ne sont traduits ni équivalement, ni approximativement, ni en aucune autre façon. Cependant le *Protestant* avait dû insérer ces mots dans sa traduction faite sur le *Propagateur*, et il pouvait voir qu'ils manquaient dans le *Bulletin*, s'ils y manquent. Pourquoi n'a-t-il pas rétabli le texte dans son intégrité? Cela était d'autant plus nécessaire que les mots *se confesser* sont ici absolument essentiels, comme tout Catholique le sait, et comme le *Protestant* devrait le savoir, puisqu'on doit avoir au moins une connaissance exacte des doctrines que l'on veut combattre.

« Ces seuls mots *se confesser* ajoutés aux conditions du *Jubilé* renversent toutes les réflexions que fait le *Protestant*. Est-ce pour cela qu'il les a omis? Que veut-il donc que nous pensions de sa bonne foi? Est-ce par ignorance ou par légèreté qu'il les a mis? Ni l'ignorance, ni la légèreté ne sont excusables dans un homme qui ouvre une controverse religieuse, surtout si cette ignorance ou cette légèreté tombent sur le point fondamental et sur le principal objet de la controverse.

« Le *Protestant* déclare que la visite des églises, la récitation des prières, le jeûne et l'aumône ne peuvent pas réconcilier avec Dieu. S'il veut dire que cela ne suffit pas, nous sommes d'accord. Aussi suppose-t-on joint à ses bonnes œuvres le sacrement de pénitence, qui renferme la confession des péchés, la contrition ou changement du cœur, et la satisfaction par les bonnes œuvres. On voit que toute l'argumentation du *Protestant* repose sur l'omission des mots *se confesser*. Vraiment cette omission le sert trop bien pour qu'on puisse la croire tout-à-fait involontaire.

« L'érudition facile avec laquelle le *Protestant* accumule les textes de l'Écriture pour prouver qu'il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ, est de l'érudition en pure perte, puisque pendant quinze cents ans avant que Calvin ne parut, l'Église catholique faisait retentir dans tout le monde ces paroles du Prince des Apôtres: Il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes, par lequel ils puissent être sauvés. Mais s'il veut dire que nos bonnes œuvres, sanctifiées par les mérites de Jésus-Christ, n'ont aucune valeur et sont inutiles au salut, en sorte que l'homme puisse être sauvé par la foi seule sans les œuvres, nous le laisserons volontiers se complaire dans cette monstrueuse opinion, la plus immorale et la plus impie qui ait jamais été prêchée, même dans le paganisme. L'abus que fait ici le *Protestant* des textes de l'Écriture, ne sert qu'à montrer l'insuffisance de l'Écriture livrée à l'interprétation individuelle, et prouve l'absurdité de la dernière partie de sa devise: la Bible, toute la Bible, et rien que la Bible.

« Le cher et dévot confrère n'est pas plus heureux lorsqu'il accumule des textes dans sa pieuse indignation pour prouver que l'Évêque, en disant que le tems du *Jubilé* était un tems spécial de salut, avait mis des bornes à la miséricorde de Dieu. Quoi donc! dire qu'il y a des tems où Dieu répand plus abondamment sa miséricorde, c'est limiter sa miséricorde! En vérité nous ne concevons pas un si singulier reproche; il choque autant la grammaire que le bon sens. Est-ce qu'il n'y a pas dans l'Écriture une foule de textes où Dieu promet de répandre plus spécialement sa grâce sur son peuple dans certaines circonstances? Les textes mêmes que cite le *Protestant* prouvent contre lui.

« Mais pour le réfuter nous n'avons besoin que de lui-même. Dans ce même numéro, il y a un article ayant pour titre: *Do you Wish for a Revival?* Tout cet article suppose que le *Revival* est selon le *Protestant* un tems de grâces plus-abondantes; pourquoi ne penserions-nous pas de notre *Jubilé* ce qu'il pense de son *Revival*? Croit-il mettre par là des bornes à la miséricorde de Dieu? Et s'il ne le croit pas pour lui-même, de quel droit le suppose-t-il pour nous? *Protestant*, mon ami, la charité est une belle chose, mais c'est à condition qu'on aura d'abord observé les règles de la justice. N'ayez point deux poids et deux mesures, car l'Écriture nous dit que c'est une abomination devant Dieu.»

— On lit dans l'*Aurore* du 20 courant :

« On peut raisonnablement penser que l'Éditeur d'un de nos meilleurs journaux ne songeait guère à ce que comporte de satyrique cette pensée qui se trouve au bas d'une de ses colonnes : "il n'y a guère qu'une bonne éducation qui rende les hommes capable de garder un secret." »

Merci, merci, à qui de droit.

— Le Parlement doit se réunir le 2 juin, et non le 4 comme nous l'avions dit d'après les autres journaux.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Le bazar.— Nous avons dit un mot à la hâte dans notre feuillet de jeudi au sujet du bazar tenu la semaine dernière au profit des hospices St. Joseph et St. Laurent. Nous revenons aujourd'hui sur ce sujet afin de réparer plusieurs omissions, et surtout pour offrir, au nom des Dames patrons du bazar, des remerciemens bien mérités à tous ceux qui l'ont fréquenté et qui ont contribué à la recette. Ceux qui ont fourni divers articles pour confectionner les ouvrages à Paiguille qui ont été exposés en vente, méritent aussi leurs remerciemens. La table des ouvrages tenue par mesdames Racine, Audy, et Delle. Weillbrenner, assistée des Delles, Hébert, Delisle, Duvernay, Guilbeau, Ibbotson, Abbot et Perrin a produit la somme de £57. La table des rafraichissemens tenue par Mmes. Moreau et Lévêque, assistées des Delles, Trestler, Horion et Pelland a rapporté £18. Plusieurs autres dames ont aussi pris part active dans cette bonne œuvre, et plusieurs messieurs ont aussi puissamment contribué au succès de cette entreprise méritoire, au nombre desquels se trouvent MM. Berthelet, Valois, Racine et Audy.

Minerve.

FRANCE.

— Voici une bonne œuvre bien glorieuse pour son auteur, et qui mérite d'être citée, et surtout imitée dans bien des pays.

En 1833, la commune de Sey-Chazelles n'avait qu'une seule école pour les enfans des deux sexes; grâce à la pieuse générosité de M. le général de Bouteiller et de sa famille, elle possède maintenant une école particulière pour les filles, et même une salle d'asile, qui sont réunies dans une maison achetée par le digne général pour cette destination, et pour y loger les institutrices. C'est surtout l'institution des salles d'asile, qui jusqu'ici n'a été guère connue que dans les villes, qu'il serait utile de propager dans les campagnes.

La salle d'asile de Sey est fréquentée par 40 à 50 petits enfans des deux sexes : une Sœur de la Providence de Peltre les surveille et les dirige avec intelligence; les enfans y reçoivent l'éducation convenable à leur âge; ils se livrent gaiement aux exercices qu'on leur fait faire, et qui sont utiles à leur santé aussi bien qu'un développement de leurs facultés morales. Les enfans plus âgés, et à leur défaut les parens, conduisent les petits à la salle d'asile et les ramènent le soir à la maison; ils y viennent avec plaisir, et les parens, délivrés de ces soucis, se livrent plus activement à leur travail, auquel ils emploient maintenant tout le tems qu'ils consacraient à soigner ces enfans en

— On sait que la congrégation de Jésus-Marie, fondée par le Père Jean Eude, dans la ville de Caen, il y a deux siècles, a été rétablie à Rennes en 1826, et qu'elle a dans cette ville sa maison-mère et son noviciat. Elle étend actuellement son zèle jusque dans l'Amérique, où elle a envoyé des sujets. M. l'abbé Louis, supérieur-général de cette congrégation, se rend à Rome, accompagné de l'un de ses confrères, pour demander une approbation qu'il obtiendra, nous en avons l'espérance.

— Dans la dernière séance du cercle catholique, présidée par M. l'Archevêque de Paris, M. Rendu, membre du conseil de l'Université, a adressé à la studieuse jeunesse qui fait partie de cette réunion, une remarquable allocution, où il s'est plu à rendre un juste et public hommage aux vertus et aux lumières éclatantes du nouveau pape Pie IX, ainsi qu'aux généreuses et utiles réformes que Sa Sainteté a entreprises pour la gloire de l'Église et le triomphe de la religion.

— Le 25 janvier il y a eu, dans la chapelle de l'Archevêché, une réunion pieuse et choisie de dames coopératrices de l'œuvre des Bons-Livres; elle a été présidée par M. l'abbé Berger, vicaire-général, et directeur de l'œuvre. Dans une courte allocution, ce digne ecclésiastique en a fait comprendre le but, les avantages, et a exposé le progrès merveilleux qu'elle avait fait dans le diocèse. Nous sommes informés qu'un nouveau catalogue, renfermant l'indication d'un grand nombre de livres nouveaux acquis par l'œuvre, sera publié avant peu.

— On lit aussi dans le même journal :

« La bibliothèque de Limoges possède un graduel manuscrit de la deuxième moitié du treizième siècle. La beauté des vignettes et enluminures, la perfection de l'écriture, non moins que la date et l'étendue de ce manuscrit, en font un plus précieux monument de l'ancien chant ecclésiastique. Ce graduel fut donné en 1387, environ 100 ans après qu'il avait été écrit, à l'église de Saint-Julien de Limoges, par Paschal Huguenot, abbé de Saint-Pierre-de-Lacouture du Mans. Il contient tous les chants de la messe, suivant le rit gallicano-romain, usité alors dans la plupart des églises de France. »

Ami de la Rel.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Arrestation.— Un homme du nom de Manus O'Keefe a été arrêté vendredi matin, à Lachine, sous soupçon d'être un des voleurs qui ont dernièrement arrêté une diligence et pillé les passagers, près des Tanneries, dans les environs de cette ville. Un des brigands pris dernièrement à la Montagne par M. L. Coffin et Day, s'étant constitué témoin de la Reine, avait fait l'aveu qu'un nommé O'Keefe était le chef de toute la bande, que c'était lui qui avait volé la diligence, puisqu'il avait demandé alors aux autres de l'accompagner. La police se mit donc à sa recherche. Jeudi, dans l'après-midi, M. Jérémie, ayant appris qu'il demeurait au bout de la rue Bonaventure se rendit à sa maison. Mais d'aussi loin que le brigand l'aperçut il prit la fuite à toutes jambes. M. Jérémie le poursuivit activement; mais O'Keefe se sauva dans le faubourg Ste. Anne, et se cacha si bien dans les petites rues écartées qu'il fut impossible au sous-chef de police de le saisir. M. Jérémie se rendit alors à la maison où pensionnait O'Keefe, rue Bonaventure, pour tâcher de découvrir quelque chose qui pût le convaincre que c'était bien là le brigand que Nolan, le témoin de la reine, avait voulu désigner. Il demanda à la maîtresse de la maison, qui porte aussi le nom d'O'Keefe, quelques effets appartenant à O'Keefe. Elle répondit d'abord que personne n'avait droit de venir fouiller dans sa maison, mais devenue intimidée ensuite, elle montra un habit suspendu à la cloison qu'elle avoua appartenir à O'Keefe. Mais M. Jérémie ne s'en tint pas là, il se fit ouvrir sa chambre, et là il trouva un énorme pistolet, semblable à celui décrit par les personnes pillées au vol de la diligence; il trouva de plus un sac de balles, de cartouches et de poudre, et une épée suspendue à la muraille.

M. Jérémie vint ensuite rendre compte de l'affaire au capitaine de police, et lui dit qu'il allait se mettre immédiatement à la poursuite du voleur. Il prit donc avec lui trois hommes de police et se rendit à Lachine, où il supposait qu'O'Keefe devait passer. Après avoir averti la police du lieu, il fit placer plusieurs hommes aux différentes barrières du village, avec ordre d'arrêter le brigand dont il leur donna la description. Vendredi matin, entre 8 et 9 heures, O'Keefe arriva à une des barrières, en voiture, avec un homme des Tanneries qui l'accompagnait par charité à Burlington. O'Keefe avait couché la veille aux Tanneries. Lorsque M. Jérémie l'eût empoigné, il lui demanda s'il ne reconnaissait pas son pistolet et son épée. "Oui," répondit le brigand. "C'est à moi, vous les avez pris à ma maison, mais vous me les rendez, et quand je les aurai, vous vous souviendrez d'O'Keefe." M. Jérémie lui demanda pourquoi il avait pris la fuite la veille en le voyant, et comment il l'avait reconnu? "Oh," dit-il, "vous Jérémie, je vous reconnais à plus d'un mille." O'Keefe fut amené sous bonne garde, à la ville, et écroué aussitôt. C'est un homme robuste, et d'une figure rébarbative.

Nous sommes étonné que la police n'ait pas arrêté les personnes qui donnaient le logement à ce brigand, dont les aveux pourraient servir à la conviction du coupable.

Minerve.

Revenu et dépense de Montréal.— Le comité des Finances a présenté jeudi dernier au Conseil de Ville un Rapport des revenus et des dépenses de la ville pour l'année écoulée.

Les comptes du Trésorier établissent que pour l'année expirée le 15 février 1847, la balance en main à cette date est de

£	27	9	6
Argent collecté	33,759	2	7
	£33,786	12	1

Les revenus de la cité pour l'année finissant le 15 février 1847, en faisant une allowance pour les pertes s'élevaient à

£33,090	14	5	
Les cotisations sur cette somme sont de	£29,266	19	0
Autres sources de revenus	8,823	17	5
	£38,090	14	5

Revue Canadienne.

Emigration.— Une assemblée a eu lieu la semaine dernière à Toronto, afin d'organiser une Société, ayant pour but de procurer aux émigrants arrivant en Canada de l'emploi, de les établir eux et leurs familles dans l'intérieur du pays, et enfin de leur donner toutes les informations et assistance dont ils peuvent avoir besoin pour s'établir. Le maire présidait l'assemblée qui était très nombreuse. La Société s'appellera "The Immigrant Settlement Society."

Une semblable Société va devenir nécessairement à Montréal. Il est de la plus grande importance pour nous, que les rues de notre ville ne soient pas remplies de gens sans emploi et en besoin. Il faut s'occuper des moyens de les employer, les envoyer dans l'intérieur ou les établir, sans qu'ils nous soient trop à charge.

Idem.

— La santé du juge Hagerman s'améliore de jour en jour, mais on annonce la maladie grave de W. H. Blake éc.

— Le chemin de fer de St. Jean à Laprairie est en pleine opération.

— Les journaux Anglais d'hier rapportent sur la foi d'une lettre, que Madame George Jones ci-devant propriétaire du Théâtre à Montréal s'est noyée sur le Mississipi, le Bateau qui la portait ayant sombré.

—Une goëlette appartenant à M. Levallée est partie samedi avec des ouvriers pour aller relever le brick *Ruby*, échoué l'automne dernier à l'Anse au Coq, pointe Sainte-Luce.

ANGLETERRE.

—Le grand théâtre à Carlisle a été détruit par le feu. 70 personnes ont péri. Le feu s'est échappé par les tuyaux du gaz.

—Le *London Chronicle* du 4 mars contient un article éditorial fort curieux sur une proposition faite devant la chambre par M. Hume, et tendant à ce qu'un subside de 120,000 livres sterling, payé chaque année par la Grande-Bretagne à la Russie, fût arrêté par suite de l'attitude prise par la Russie, la Prusse et l'Autriche contre la république de Cracovie.

—Lord John Russell s'est prononcé très-férmement contre les actes des puissances du nord relativement à Cracovie, mais il s'est opposé à la cessation de paiement du subside, à la Russie.

—L'ignorance est poussée en Angleterre jusqu'à un excès inconcevable. Sur 735,788 personnes qui se sont mariées en Angleterre durant les années 1839, 1840 et 1841 on en compte 303,830 qui n'ont pas su signer leur nom. On ne voit sur les registres qu'une croix, signe qui indique assez clairement le seul usage que ces personnes sachent faire de la plume.

—La Reine Victoria, qui tient beaucoup aux convenances a fait intimer à certaines dames nobles et tirées de sa cour, qui ont consenti à des mariages clandestins, que leur présence au château n'est plus requise.

—Le parlement anglais ne sera pas dissout, le 21 juin, comme on l'avait mentionné dans le *Morning Post*.

—La reine a fixé le 24 mars comme le grand jour d'humiliation et d'abstinence, en conséquence de la famine.

—Il y a eu dans les mines de charbon de Barnsley une affreuse explosion ; 63 individus ont été tués instantanément.

IRLANDE.

La santé d'O'Connell.—Une grande amélioration paraît survenue dans l'état du grand agitateur que les derniers avis nous représentaient comme désespéré.

—Les crimes et délits commis en Irlande contre les personnes et les propriétés se sont élevés en 1846 à 12,380 ; en 1845, ils n'avaient été que de 8,104.

—Il est impossible de se faire une juste idée de la position des infortunés Irlandais ; un correspondant du *Morning Chronicle* écrit de Dublin, à ce journal, à la date du 24 février : " La police a constaté, vers la fin de la semaine dernière, cinquante mille morts d'inanition, ou de maladies produites par la faim ; le chiffre *actuel* de ces morts est probablement beaucoup plus considérable."

Il y a, sur les registres de mendicité, à Dublin, 8,456 personnes qui vivent journellement de la charité ; une foule considérable de jeunes gens, pour échapper à la faim, offrent, à Cork, de s'enrôler dans l'armée.

ESPAGNE.

—On lit dans l'*Union monarchique* :

" Notre correspondant de Londres annonce que les pourparlers continuent concernant le mariage du comte de Montemolin avec la princesse Marie, fille du duc de Cambridge, oncle de la reine Victoria. La princesse Marie est née le 3 novembre 1833. Le seul obstacle sérieux à cette union se rencontre dans la différence de religion ; mais on pense que cet obstacle sera levé, et que la princesse embrassera le catholicisme."

—Nous lisons dans la *Gazette de France* :

Don Francisco des Assises, époux d'Isabelle, a demandé à Rome la cassation de son mariage, attendu qu'Isabelle ne peut avoir d'héritiers.

Cela ne rend pas les rapports de l'Angleterre et de la France plus fertiles.

MEXIQUE.

Bulletin officiel de la prise de Vera-Cruz.

—Dans la soirée de samedi, dit l'*Union* de Washington, le gouvernement a reçu les dépêches officielles du major-général Scott et du commodore Perry. Les premières ont été apportées par le colonel Tutten, et les secondes par le midshipman Huger.

Quartier-général de l'armée,
Camp Washington, devant Vera-Cruz,
23 mars 1847.

Monsieur, —Hier, sept de nos dix canons étant en batterie, et les travaux de placement du reste de notre grosse artillerie étant très-avancés, j'adressai, à deux heures de l'après-midi, une sommation au gouverneur de Vera-Cruz, et, dans les deux heures fixées par notre parlementaire, je reçus la réponse du gouverneur ; copie de ces deux documents sont ci-inclus.

Vous verrez que le gouverneur qui se trouve être le commandant des deux places, se plaît à supposer, malgré les termes fort clairs de ma sommation, que j'ai demandé la reddition du château et de la ville, quand, par le fait, à cause de la non-arrivée de notre grosse artillerie et principalement des mortiers, je n'étais pas à même de menacer la première de ces places. Aussitôt que le parlementaire fut revenu avec cette réponse, j'ordonnai aux sept mortiers en batterie d'ouvrir le feu sur la ville. Peu de tems après, les plus petits bâtimens du commodore Perry, deux steamers et cinq goëlettes—conformément à nos arrangements faits d'avance, s'approchèrent à environ un mille et un huitième de la ville, sur laquelle ils ouvrirent un feu vif, en étant partiellement à l'abri de celui du château, condition essentielle à leur sûreté. Le feu a été continué sans interruption par les mortiers et avec de faibles interruptions par les navires jusqu'à neuf heures ce matin, heure à laquelle

le commodore les rappela très-sagement d'une position qui devenait trop téméraire.

Nos trois autres mortiers sont maintenant (midi) en batterie, et tous les dix en activité. Demain de bonne heure, si la ville persiste dans son obstination, les batteries nos. 4 et 5 seront prêtes à ajouter leur feu. Le no. 4 consiste en 4 pièces de 24 et deux canons Paixhans de 8 pouces ; le no. 5, batterie navale, consiste en trois pièces de 32 et trois Paixhans de 8 pouces. Les canons, officiers et soldats sont débarqués de l'escadre, nos amis de la marine étant infatigables dans leur zèle à nous prêter leur coopération sous toutes les formes.

Jusqu'à présent, nous savons que notre feu sur la ville a été d'un puissant effet, particulièrement celui de mortiers de dix pouces plantés à environ 800 yards des murs. Nous avons eu seulement 4 à 5 hommes blessés, un officier et un soldat tués dans le voisinage ou l'intérieur des tranchées, depuis le commencement de l'installation des batteries, malgré le feu très-vif de la ville et du château et le nombre de jours écoulés. L'officier tué est le capt. John R. Vinton, du 3e. d'artillerie, un des membres de l'armée le plus accompli, les plus savans et les plus utiles, et qui s'est hautement distingué dans les brillantes opérations de Monterey. Il est tombé, hier soir, dans les tranchées où il remplissait son devoir comme officier commandant. Il est universellement regretté, et je viens d'accompagner ses restes honorés à sa dernière demeure de soldat, sous les yeux de l'ennemi et à portée de ses canons.

Treize des mortiers si longtems attendus sont arrivés et deux sont débarqués, mais il en reste en arrière 27 et d'autres pièces de gros calibre. Un vent du nord violent a arrêté au milieu du jour, cette opération et le débarquement des bombes. Le feu de nos mortiers en a été ralenti, depuis deux heures aujourd'hui, et il ne peut être ramené jusqu'à ce que nous ayons une mer plus calme. En attendant, je laisserai cette lettre ouverte, pour y mentionner les événemens qui pourront survenir jusqu'au départ du steamer *Princeton*, avec le commodore Gonaer, qui doit quitter l'ancre de Sacrifices pour les Etats-Unis, le 25 courant.

24 mars.—L'ouragan s'étant apaisé pendant la nuit, nous avons commencé, cet après-midi, aussitôt que la mer fut un peu calmée, à débarquer les bombes, boulets et mortiers. La batterie navale numéro 5 a ouvert son feu avec une grande activité, à environ dix heures du matin, sous le commandement du capt. Aulick. Son feu a continué jusqu'à deux heures ; il avait été relevé à son poste, quelques instans auparavant, par le capt. Mayo, qui avait débarqué de nouvelles munitions. Le capitaine Aulick avait épuisé toutes celles qu'il avait apportées. Il a perdu quatre matelots tués, et a eu un officier légèrement blessé.

Les batteries à mortiers numéros 1, 2 et 3 n'ont fait qu'un feu languissant pendant la journée, fâché de bombes, qui sont en ce moment obligées de s'éloigner de la plage. La batterie numéro 4, qui se compose de quatre pièces de 24 et deux canons Paixhans de huit pouces, a été beaucoup retardée malgré les efforts de nos ingénieurs infatigables, par un vent du nord qui remplissait les ouvrages de sable aussi vite qu'ils étaient ouverts par nos travailleurs à moitié aveuglés. Elle sera cependant, sans aucun doute, en pleine activité demain de bonne heure.

25 mars.—Toutes les batteries numéros 1, 2, 3, 4, et 5 sont en une effrayante activité. Leur effet est très-grand sans aucun doute, et je pense que la ville ne peut pas tenir au-delà de la journée. Demain matin, plusieurs nouveaux mortiers seront en position d'ajouter leur feu, et si, après un délai d'une douzaine d'heures, je ne reçois aucune proposition de reddition, j'organiserai mes corps pour envahir la ville d'assaut. Jusqu'à présent, la défense a été active et opiniâtre.

Je transmets copie d'un mémoire que j'ai reçu hier de Vera-Cruz, signé par les consuls d'Angleterre, de France, d'Espagne et de Prusse, qui me demandent d'accorder une trêve pour mettre à même les neutres, et les femmes et enfans mexicains, de s'éloigner de la scène de carnage qui les entoure. Aussitôt que j'en aurai l'opportunité, je répondrai : 1o qu'une trêve ne peut être accordée que sur la demande du gouverneur Morales, dans un but de reddition ; 2o qu'en envoyant des saufs conduits aux différens consuls, dès le 13 mars, je les avais distinctement prévenus, particulièrement ceux de la France et d'Espagne, et les autres par leur intermédiaire, des dangers qui devaient suivre ; 3o qu'à cette date, quoique j'eusse déjà refusé de laisser franchir à personne la ligne d'investissement, le blocus avait été ouvert jusqu'à 22 aux consuls et aux étrangers neutres, pour qu'ils pussent se rendre sur les vaisseaux de leurs nations ; 4o j'enverrai aux consuls une copie de ma sommation au gouverneur, pour leur montrer que j'ai pris pleinement en considération les malheurs qui menaçaient la ville, y compris les femmes et les enfans, avant d'avoir tiré un seul coup de canon sur la place. Les communications entre les navires de guerre neutres et la ville ont été suspendues par le commodore Perry, à la dernière date que j'ai mentionnée, avec mon approbation, basée sur cette considération que ces communications ne pourraient manquer de donner à l'ennemi une *assistance et une aide morales*.

Vous verrez, par le mémoire des consuls, que nos batteries ont déjà eu sur la ville un terrible effet, dont j'ai été aussi instruit par d'autres sources, et j'en infère que l'on doit bientôt nous proposer de se rendre.

Tout à la hâte, etc., etc.,

WINFIELD SCOTT.

A l'hon. M. L. Mercy, ministre de la guerre.

ÉTATS-UNIS.

— Il y a eu la semaine dernière trois suicides à New-York. Un homme et une femme se sont coupé la gorge et un troisième s'est pendu dans une écurie.

Terrible incendie.— La plus vaste distillerie de l'Ouest, située à New Richmond (Ohio) a été détruite par le feu dans la nuit ; du 5 courant. La lucerne des flammes s'apercevait jusqu'à Cincinnati, situé à 20 milles de là. Aux dernières nouvelles le feu continuait ses ravages et menaçait de détruire la ville entière. La perte était déjà immense : 25,000 boisseaux de blé ont été consumés dans la distillerie.

— Une nouvelle révolution a éclaté dans l'Yucatan ; de l'issue de la lutte, dit le *Courrier des États-Unis* dépend la question de savoir si l'Yucatan, continuera à être regardé comme neutre ou si la marine américaine devra de nouveau agir contre ses ports.

— Un horrible incendie vient d'avoir lieu à la Nouvelle-Orléans, à l'encoignure des rues ; Chartres et Douane, à la maison occupée par M. Huet. Du même coup, les divers magasins de M. Guéringer, Simpson, Albert, Ducongé Vignaud, Loison et Silvestre sont devenus la proie des flammes. On estime la perte à \$300,000 ; perte, dit-on, qui sera supportée par les Compagnies d'Assurance.

Les États-Unis et le Canada.— Le steamer *América*, capitaine Keer, a débarqué récemment, à Rochester, cent trente passagers, presque tous négociants, se rendant à New-York pour acheter des marchandises destinées aux marchés canadiens. Tous les jours les rapports deviennent plus fréquents entre les États-Unis et le Canada ; les facilités commerciales existant entre les deux pays et surtout la promptitude et la commodité des voyages par railroads et par steamboats, ont amené ces heureux résultats.

Isthme par ouzoucoucos au Mexique.— Nous voyons par les journaux des États-Unis que le gouvernement américain a l'intention "d'annexer" cette isthme importante et le territoire qui l'environne, afin d'établir de suite un passage et une ligne de communication de l'océan atlantique à l'océan pacifique. La distance d'un côté à l'autre est seulement de cent quarante six milles dont 95 sont des eaux navigables ; ce qui fait 53 milles qu'il faudra traverser par un chemin de fer.

Cette entreprise est de la plus haute importance pour le monde entier, puisqu'elle doit établir une communication directe et rapide avec les Indes et la Chine, et placer la Californie, l'Oregon et tous les territoires sur l'océan pacifique à trois semaines de route de New-York. Le secrétaire de la trésorerie américaine dans un rapport récent fait allusion à ce magnifique projet en ces termes : " afin de réaliser par ce système les plus grands revenus possibles, il est nécessaire que notre armée et notre marine s'empare de tous les ports et places importantes dans le golfe du Mexique et dans la Californie et sur l'océan pacifique et ouvre à travers l'intérieur un passage libre pour l'importation et l'exportation de notre commerce et de celui du monde entier."

Émigration.— Il est arrivé d'Irlande à Boston durant la semaine dernière 1268 émigrants. Durant la traversée 78 sont morts.

— Les 6 et 7 avril 2152 émigrants d'Irlande débarquèrent à New-York.

LE KNOT.

CHAPITRE 10.

SUITE.

Il était environ six heures du matin lorsque le comte ordonna le mouvement de retraite aux derniers défenseurs du château. Avant de s'éloigner on raviva les grands feux de l'esplanade pour faire croire aux Russes qu'on tenait toujours cette position, car la nuit couvrait encore tout le pays de ses ombres et ne permettait pas une surveillance bien active. On put donc gagner tranquillement l'impénétrable rempart des immenses forêts de la Lithuanie. La nulle attaque n'était à craindre, car outre la difficulté d'y joindre un ennemi qui voudrait éviter le combat, cent hommes, en y choisissant une bonne position, pouvaient braver l'effroi de plusieurs milliers de soldats. Le comte et ses partisans réunis en une seule troupe marchèrent pendant plusieurs heures dans la direction de Grodno, dont ils étaient éloignés de dix à douze lieues, à cause des grandes irrégularités du chemin. A la première halte, qui se fit vers onze heures du matin, le comte apprit par ses émissaires que les Russes étaient entrés dans le château, mais qu'ils ne paraissaient pas songer à s'engager dans les bois pour y poursuivre les rebelles. Au contraire, ils montraient l'intention de s'établir assez longuement dans leur position, et s'étaient jusque-là contents de lancer de forts détachements dans toutes les directions pour battre le pays et arrêter toutes les tentatives de soulèvement.

— Puisqu'on ne nous poursuit pas, dit le comte à ses amis, nous pouvons nous arrêter ici et camper en pleine forêt. J'espère que nous y serons bientôt en nombre suffisant pour en sortir enseignes déployées ; si, contre toute attente, nous ne sommes pas secourus, chacun alors sera libre de rentrer dans ses foyers ou de se faire jour à travers les bataillons russes pour se réunir aux courageux citoyens de Varsovie.

On s'établit alors comme on put dans ces bois : le comte, sa famille

et les gentilshommes qui l'avaient suivi trouvèrent un abri sous la batte d'un garde forestier, et le gros de la troupe, uniquement composée de paysans endurcis aux fatigues, improvisa quelques cabanes avec des branchages enduits d'argile, qui suffirent du moins pour se mettre à couvert des pluies et des neiges. Tous les jours des émissaires se répandaient dans les pays environnants et revenaient chaque soir au quartier des insurgés, mais toujours avec de tristes nouvelles : les autorités russes déployaient la plus grande activité pour étouffer tous les ferments d'agitation, et, comme d'habitude, ne reculaient devant aucuns moyens pour mieux atteindre leur but. L'insurrection de Varsovie et ses premiers succès étaient maintenant connus dans toutes les provinces qui faisaient autrefois partie du royaume de Pologne, et y rencontraient une vive et menaçante sympathie. Depuis l'Ukraine jusqu'à la Courlande, on semblait n'attendre qu'un signal pour courir aux armes. Mais le gouvernement russe ne voulait pas se laisser surprendre une seconde fois : il commença par appeler sous les drapeaux presque tous les hommes en état de porter les armes, afin d'épuiser comme d'un seul coup cette portion de la vieille Pologne qu'il voyait avec dépit toujours prête à briser les chaînes qui la liaient à l'empire du Czar. Les officiers lithuaniens soupçonnés de patriotisme furent éloignés et placés dans des corps russes : de la sorte on avait sous la main ceux qui auraient pu servir de chefs à une insurrection, et il devenait facile de contenir des masses incapables de rien tenter avec ensemble. La police d'ailleurs redouble de méfiance et d'activité : en vertu d'un ukase général, les gymnases furent ouverts ; les investigations, et les dénonciations, qui frappaient sans relâche jetèrent partout l'épouvante. Quelques restes des anciennes franchises nationales furent révoqués : de nouveaux impôts furent ajoutés aux taxes habituelles ; on déclara la province en état de guerre, et on procéda sans délai à un désarmement.

L'abandon où se trouvait le comte Bialewki n'était que trop motivé par de telles mesures. Aussi, lorsque, après avoir attendu deux ou trois semaines sans résultats, il se vit définitivement réduit à la poignée d'hommes qui l'entourait, il dut croire qu'il s'était trop hâté, et que les esprits n'étaient pas suffisamment préparés pour un mouvement générale. Cette désolante conviction, dont il ressentit cruellement tous les effets, ne le découragea point : il était de ces hommes que les périls enflammant, et qui, une fois lancés dans l'ardène ne peuvent s'arrêter que devant la victoire ou le tombeau. Contraint de renoncer momentanément à la voie des armes, bien loin d'abandonner ses projets, il voulait rassembler de nouveau les éléments de toute nature nécessaires à leur exécution. Cette tâche devenait bien difficile et bien périlleuse dans un moment où tout portait ombrage au gouvernement russe ; néanmoins, le comte se résolut à l'entreprendre.

— Ne nous décourageons pas, dit-il à ses amis, malgré les tristes déceptions dont nous sommes accablés au début de la carrière. Il est difficile, sans doute, de ne pas envisager avec amertume la déplorable faiblesse de ceux qui nous abandonnent. Mais nous connaissons les bonnes dispositions de leurs cœurs et quelles entraves il a fallu pour les contenir. Excusons-les donc, mais employons tous nos efforts pour ranimer leur zèle et les amener à une action décisive. Nous allons nous séparer et remettre nos épées dans le fourreau, car nous ne pouvons plus rien à force ouverte. N'oublions pas, toutefois, que les Polonais victorieux promettent d'accourir en Lithuanie ; préparons-nous à les recevoir en frères et à grossir leurs rangs pour assurer ensemble le salut de la patrie.

Ces paroles furent écoutées dans un morne silence ; une vive douleur se peignit sur tous les visages : cette poignée de braves, campés sur la dure au milieu des bois et dans une saison rigoureuse, mal approvisionnés, exposés à tous les désastres d'une lutte inégale, ne pouvait cependant se résoudre à déposer ses armes.

— Il le faut, mes enfants, reprit le comte, et consolez-vous en pensant que je ne vous donne qu'un congé provisoire. En attendant, secondez-moi dans tout ce que j'entreprendrai pour hâter le moment de notre réunion sous le drapeau national. Faites d'abord couvrir le bruit, en rentrant dans vos maisons, que j'ai quitté la province pour me réfugier dans la grande Pologne et gagner Varsovie. Cette fausse nouvelle fera bientôt tomber l'ardeur de ceux qui me poursuivent et me donnera plus de facilité dans ce qu'il me reste à entreprendre pour notre commune délivrance.

Après mille plaintes patriotiques et mille protestations de dévouement, comme au fond, chacun n'était que trop convaincu de son impuissance, on se résigna à se séparer et à regagner par petites troupes et avec précaution les villages abandonnés. Le comte demeura seul avec ses enfants et quelques serviteurs dévoués. Il était

d'ailleurs à l'abri de toute surprise, car de nombreux émissaires devaient le prévenir de tous les mouvements de l'ennemi. Le garde forestier dans la maison duquel il était retiré avec Rosa, Casimir et Raphaël, était un vieux compagnon d'armes qui ne demandait qu'à se faire tuer pour son ancien capitaine, et qui en attendant se chargeait avec un zèle infatigable de fournir ses hôtes de gibier et de leur faire parvenir les communications du dehors. Tout en laissant écouler le temps nécessaire pour que le bruit de sa fuite pût se propager, le comte prenait ses mesures et se disposait à tenter une campagne beaucoup plus diplomatique que militaire.

— L'extrême violence des moyens employés pour contenir le pays, dit-il à Raphaël en présence de Casimir et de Rosa, doit nécessairement amener une réaction désespérée; notre tâche est de la provoquer en faisant comprendre à tous nos amis qu'ils n'ont plus rien à perdre et qu'ils ont tout à gagner en recourant à la voie des armes. Ecrasés déjà sous l'arbitraire et la tyrannie des Russes, une victoire seule peut apporter quelques soulagemens à leurs maux. Je n'ignore pas cependant le découragement qu'on aura dû leur jeter la triste issue de la tentative que nous venons de faire, et dont on a raie habilement ridiculisé les résultats. Ceci nous impose l'obligation de développer nos plans et d'élargir la base de nos opérations, afin que la multiplicité de nos efforts déconcerte à la fois nos ennemis et ranime le courage de nos partisans. Voici donc mes nouveaux projets; je vous les expose comme je les ai conçus; vous m'en direz librement votre avis. Il faudrait que l'un de nous se rendit immédiatement à Grodno, et de là à Wilna, pour s'entendre avec les comités organisés dans ces deux villes importantes, s'assurer de leurs ressources, et plus encore, de leurs bonnes dispositions; puis, après être convenu du moment de la prise d'armes, il pénétrerait jusque dans la Samogitie, où il serait sûr de rencontrer les plus vives et les plus réelles sympathies. Si vous n'aviez pas de répugnance pour une telle mission, mon cher Raphaël, je serais en ne peut plus heureux de vous la confier.

— Je l'accepte, répondit aussitôt Raphaël, et croyez que c'est sans hésitation; la Pologne, notre mère commune, nous a donné l'exemple; elle réclame nos bras, nous ne pouvons plus qu'obéir à sa voix. (A continuer.)

A VENDRE,

A CE BUREAU,

UN Pamphlet contenant: LES INFORMATIONS JURIDIQUES ET CANONIQUES SUR LA GUERISON DE LA SŒUR MARIE SUSANNE DUFRESNE, Religieuse Hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal. PRIX: 2—6 la douzaine. 6 sols pièces.

Les personnes qui n'ont point eu occasion de lire le récit de cette guérison dans les Mélanges Religieux auront par là, le moyen de se procurer pour quelques sols, le plaisir de connaître cette affaire dans tous ses détails.

AUX MM. DU CLERGE.

ON s'abonne à la Librairie des Sous-signés: A BROWNSON'S QUARTERLY REVIEW, publié à Boston. ABONNEMENT 15s. par Année. Et au UNITED STATES MONTHLY CATHOLIC MAGAZINE, publié à Baltimore. ABONNEMENT 15s par Année. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, 9 avril 1847.

UN INSTITUTEUR d'expérience qualifié pour une 1^{re} classe-Moèle; capable d'enseigner la langue anglaise avec une prononciation parfaite, pouvant prendre la conduite d'un chœur pour les cérémonies etc. etc, et enseigner la tenue des livres de comptes de marchand, les principes de l'arpentage, l'arithmétique dans toute son étendue, etc. désirerait se placer dans une paroisse au proche de Montréal autant que possible, il serait prêt à prendre engagement avec Messieurs les Commissaires, présentement pour commencer au 1^{er} Juillet prochain, il faut s'adresser à Messire E. LECOURS, prêtre et curé de Chateauguay. 9 avril 1847.

ABRÉGÉ DE LA VIE DE M. OLIER,

FONDATEUR DE ST. SULPICE ET DE LA COLONIE DE MONTRÉAL, AVEC PORTRAIT.

Publié avec l'approbation de Monseigneur l'Evêque, à l'occasion de la guérison de Sœur Marie S. Dufresne, à présent dite Sr. OLIER. Se vend 15 sous chez M. Perrault, imprimeur, MM. Fabre et Cie., libraires, et chez les Portiers du Séminaire, du Collège, de l'Hôtel-Dieu et de la Providence.

MANUEL DE LA TEMPERANCE.

PAR LE R. P. C. CHINIQUY. Approuvé par NN. SS. les Evêques, A VENDRE,

A L'ÉVÊCHÉ de Montréal, rue St. Denis; chez Jos. Roy, écrivain, rue St. Paul; chez le Dr. Coré, droguiste, encoignure des rues Notre-Dame et St. Denis; et chez tous les libraires de Montréal. PRIX: Trente sous volume.—12s la douzaine.

BOIVIN, ORFÈVRE, Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville,

PRIE les MM. du Clergé, ainsi que toutes les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quelque genre que ce soit, en sorte qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers. Novembre 1846.—3m.

VOYAGE A LA TERRE-SAINTE. PAR MESSIEUR LÉON GINGRAS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE, impatiemment attendu du Public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression, 2 vol. in-octavo, beau papier. Prix: 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

Le Soussigné est seul nommé Agent pour Montréal. Des listes de souscription seront déposés chez MM. FABRE & CIE., chez MM. CHAPPELLEAU & LAMOTHE et à l'INSTITUT CANADIEN. G. N. GOSSELIN, AGENT. 17 janvier.—4c.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

MONTRÉAL, 14c. NOVEMBRE 1846.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, qu'en conformité à l'annonce insérée dans le Canada Gazette de ce jour (14 novembre), en tête de la Liste No. 7 des réclamtations de Miliciens du Pas-Canada, ce Bureau cessera, après le 30c. juin prochain, de s'occuper d'aucune réclamation, dont les audits et autres papiers requis n'auront pas alors été produits; et que tout Script, déjà fait, qui n'aura pas été réclamé, sera alors annulé.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville le bel assortiment d'Objets d'Église attendus et annoncés dans le cours du mois dernier. **TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.** Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers. Cette importation se compose de

- CROIX DE CHASUBLES**
 - EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs
 - DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc, brochées tout en or.
 - (couleurs assorties) en or et couleurs.
- GARNITURES DE CHAPE ET BANDES DE DALMATIQUES**
 - EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.
 - Damas brochés en or et couleurs.
 - (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.
- GARNITURES COMPLETES.**
 - N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.
- ÉTOILES ET VOILES DE BENEDECTION.**
 - Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.
 - Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.
- ÉTOFFES A ORNEMENS.**
 - Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)
 - Moire d'or à reliefs riches et brillants.
 - Drap d'argent à pluie d'argent.
 - Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.
 - Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute l' Nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon. Pour importations directs s'adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ATELIER DE RELIEUR

LES Sous-signés, en remerciant le Clergé et le public en général de l'encouragement bienveillant qu'ils ont reçu depuis qu'ils ont ouvert leur Écritoire de RELIURE, prennent la liberté d'annoncer que, pour répondre au besoin général, ils se sont décidés à ouvrir, au premier Mai prochain, une LIBRAIRIE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, sous le nom de

LIBRAIRIE ÉCOLESASTIQUE.

Leur Établissement sera composé de tous les Livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, Livres de Prières et généralement de tous les Livres de Religion et de Morale Chrétienne. Leur Échoppe de Reliure, comme par le passé, n'en cédera à aucune du Canada, sous le rapport de la bonté, de la beauté et de la variété. Ils s'attendent, par leur ponctualité et leur célérité à exécuter tout ce qu'on leur commandera en leur branche, que l'encouragement dont ils ont été l'objet jusqu'aujourd'hui, ne leur fera point défaut, et ils peuvent assurer le public que rien de leur part ne sera négligé pour répondre à l'attente générale, comme pour contenter ceux qui les patroneront. CHAPPELLEAU & LAMOTHE.

Montréal, 29 7. Janer 1847

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte Schelins 8 deniers pour l'année

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

- M. E. R. FABRE, libraire. Montréal.
- D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.
- F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.
- VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR. IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPPELLEAU, IMPRIMEURS.